

## Commission permanente du 16 mars 2012

Rapport n° 12.03.31.80

Développement économique, création, reprise, adaptation. Aides aux entreprises

### Intervention de Michel Chassier (Groupe Front National)

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous approuvons régulièrement les aides apportées au développement, à la création, à l'adaptation et à la reprise d'entreprises.

Nous ferons de même en votant cette délibération, à l'exception d'un dossier pour lequel nous demanderons un vote séparé.

Il s'agit de l'entreprise Société Nouvelle Gauthier SAS à Choue, pour laquelle la région propose d'intervenir au titre de CAP Développement-transmission (c'est à la page 2 du rapport) et au titre de CAP'Emploi centre (c'est à page 4)

Dans les 2 cas le versement de l'aide est conditionnée par une réserve : «fournir une attestation de mise à jour des cotisations sociales», ce qui prouve que les services de la Région ont du être mis en garde sur le fonctionnement particulier de cette entreprise.

En juin dernier, la presse locale avait parlé de graves problèmes sanitaires et sociaux.

Les salariés déclaraient alors : *«nous n'avons touché que des acomptes depuis la reprise, il y a 2 mois, la production est très réduite, les conditions d'hygiène se sont dégradées et nous sommes verbalement brutalisés».*

Plusieurs lots de viande avaient été refusés par les services sanitaires, et nous nous étions étonnés de l'attitude des autorités, en l'occurrence Madame le sous-Préfet, qui s'était alors contentée des bonnes paroles de l'exploitant, lequel avait *«promis que tout serait en parfait ordre de marche dans un mois».*

8 mois après, les promesses ont-elles été tenues ?

D'après les témoignages qui peuvent filtrer, il semblerait bien que la situation perdure.

A tel point que la responsable qualité aurait préféré démissionner.

Les riverains ont pu constater des débordements d'effluents en aval de station d'épuration, ce que je puis confirmer après m'être rendu sur les lieux et pris quelques photos.

Un certain nombre d'informations nous ont été communiquées, mais personne n'ose vraiment témoigner.

Seule une enquête des services sanitaires, sociaux et environnementaux pourrait lever le doute sur les nombreuses questions qui se posent :

- pourquoi les autorités n'ont pas pris en juin dernier les mesures conservatoires qu'aurait justifié un tel constat sanitaire ?
- Pourquoi les services de l'Etat n'avaient pas souhaité accompagner une offre de reprise sérieuse lors de la mise en règlement judiciaire des abattoirs Gauthier ?
- Avant d'accepter l'offre de la société Atlas Distrib, l'origine des capitaux a-elle été vérifiée par une enquête sérieuse, dans le cadre du dispositif TRACFIN ?
- Les services sanitaires peuvent-ils certifier que tous les problèmes ont été réglés ?

- Est-il exact qu'une plainte a été déposée pour «vol de viande» au sein de l'établissement ? Il serait question de 12 tonnes de marchandise qui auraient disparu mystérieusement des congélateurs.

- La société a-t-elle mis fin définitivement aux atteintes à l'environnement ?

- Le Code du travail est-il respecté en matière d'embauche, de versement des salaires et des cotisations sociales ? On nous a parlé de plusieurs recours devant les Prud'hommes

- Combien d'employés travaillent réellement sur le site, et sous quel type de contrat ? Il est indiqué dans ce rapport un effectif de 3 CDI pour la société. Elle ne pourrait évidemment pas fonctionner dans ces conditions. Rappelons que cette entreprise comptait auparavant entre 85 et 90 salariés majoritairement originaires du canton. Aujourd'hui, on voit circuler dans Choue et dans l'établissement des personnes qui manifestement ne font pas partie des 3 CDI recensés. Selon certains témoignages, il y aurait des employés non déclarés, dont des clandestins, payés 4 à 500 euros par mois en espèces, certains sont logés à Choue.

- Enfin puisque cet abattoir est désormais halal, existe-t-il des discriminations à l'embauche, dès lors que les «sacrificateurs» et les «contrôleurs» doivent être exclusivement musulmans, à moins qu'il ne soient recrutés directement par un organisme de certification comme nous l'avons vérifié aux établissements Gourault à Blois avec la société AVS ?

Par conséquent la seule réserve sur une attestation de mise à jour des obligations sociales nous paraît tout à fait insuffisante, si cette attestation ne porte que sur le cas de 3 personnes.

Non seulement nous voterons contre ce dossier, mais nous vous proposons tout simplement de le retirer.

La Région Centre commettrait une grave erreur en subventionnant un tel montage, tant que nous n'aurons les réponses aux questions que je viens de soulever.

Il appartient désormais à chacun des élus de prendre ses responsabilités.